

**Département Offre Globale  
de Service aux Partenaires**

*Pôle parentalité, animation de la vie sociale*

Magalie LOPEZ-BURG

03 68 47 97 74

[reseauparents68@cafmulhouse.caf.fr](mailto:reseauparents68@cafmulhouse.caf.fr)

[www.reseauparents68.fr](http://www.reseauparents68.fr)

Mulhouse le 4 octobre 2018

Madame, Monsieur,

Le Comité technique de Pilotage du Réseau Parents 68, vous informe du lancement de son appel à projets pour l'année civile 2019.

Le Réseau Parents 68 a pour objectif de soutenir les parents et futurs parents dans leur rôle éducatif en reconnaissant et valorisant leurs compétences. Ce dispositif vise également à aider les parents à faire émerger des réponses aux questions qu'ils se posent sur l'exercice de leur parentalité et face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer avec leurs enfants.

L'appel à projets s'adresse aux associations, établissements publics et privés à caractère social, sanitaire ou d'enseignement et aux collectivités locales qui souhaitent répondre aux besoins des familles à travers un projet d'accompagnement à la parentalité.

Les axes d'interventions pour l'année 2019 sont définis en articulation avec les textes de références suivants :

- la Charte Nationale des REAAP,
- la Charte de la laïcité de la branche Famille,
- le Schéma Départemental de Services aux Familles de la Caf du Haut-Rhin.

Le Comité technique de Pilotage du Réseau Parents 68 vous rappelle que la conseillère technique parentalité se tient à votre disposition et vous propose deux types d'accompagnement :

- collectif à l'occasion des sessions d'accompagnement méthodologique collectif,
- individuel sur demande de rendez-vous.

Pourquoi se faire accompagner ?

- Pour définir le cadre de son intervention grâce à des repères méthodologiques.
- Pour susciter une réflexion dans les différentes phases du projet (de la rédaction à l'évaluation en passant par l'animation).
- Pour s'inscrire dans le réseau, bénéficier de ses ressources mais aussi pour l'enrichir.
- Pour bénéficier de ressources documentaires proposées par le Réseau Parents 68.

L'ensemble des documents de références est téléchargeable sur le site Internet du Réseau Parents 68 :

- cahier des charges de l'appel à projets 2019,
- formulaire de demande de subvention 2019,
- fiche d'évaluation 2018.



26, avenue Robert  
Schuman 68084  
MULHOUSE CEDEX  
Tél. : 0 810 25 68 10  
Service 0.06€/min + prix  
de l'appel  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

BFCM Strasbourg  
11808 00923  
Compte  
00020008901 03

Le calendrier arrêté par le Comité technique de Pilotage est le suivant :

OCTOBRE 2018	Lancement de l'appel à projets
<b>21 DECEMBRE 2018</b>	<b>DATE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS</b>
JANVIER - FEVRIER	Instruction des dossiers et examen des demandes de subvention par le Comité de Financement
MARS - AVRIL 2018	Les propositions retenues par le Comité de Financement seront communiquées aux porteurs de projets

Il appartiendra ensuite à chaque financeur de valider les propositions retenues et de convenir avec les porteurs de projets des modalités permettant le versement de la subvention.

Les dates des sessions d'accompagnement méthodologique :

- mardi 13 novembre de 14h à 16h30 à la Caf du Haut-Rhin à MULHOUSE,
- jeudi 22 novembre de 9h à 11h30 à la Caf du Haut-Rhin à MULHOUSE,
- mardi 27 novembre de 14h à 16h30 au CSC Europe de COLMAR.



**Places limitées à une personne par structure**  
**Inscription obligatoire via le bulletin d'inscription**



**Pour le Comité de Pilotage du Réseau Parents 68**  
Magalie LOPEZ-BURG  
Conseillère technique parentalité